

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les parcs nationaux en danger !

Si ce message ne s'affiche pas correctement [cliquez ici](#)



CIPRA
VIVRE DANS
LES ALPES



club alpin français
fédération française des clubs alpins et de montagne

Le 30 novembre 2012, à Grenoble

LES PARCS NATIONAUX EN DANGER !

Conférence de presse - Le 12 décembre 2012 à l'Assemblée nationale

Les médias se sont fait l'écho du refus des communes de Tarentaise de signer la future charte du Parc national de la Vanoise. Mountain Wilderness avec les associations CIPRA France, la Coordination Montagne, la FFCAM, FNE, FRAPNA, LPO et WWF reprenant le cas de la Vanoise, veulent élargir le débat et lancent un appel à la mobilisation de l'opinion publique pour que les Parcs nationaux ne soient ni pris en otage, ni détournés de leurs missions de service public par les réactions de certaines collectivités locales.

De nouvelles règles pour les Parcs Nationaux

La loi Giran du 14 avril 2006, en modifiant la loi de 1960 créant les Parcs nationaux en France, propose des solutions pour une meilleure appropriation de ces zones protégées par les résidents et tous les acteurs de leur territoire. La transformation des anciennes zones périphériques en zones d'adhésion comporte l'élaboration de chartes à l'image de l'expérimentation réussie d'une charte de l'environnement et du développement durable dans le Parc national des Écrins.

Ces chartes fixent des objectifs de protection des patrimoines spécifiques pour le cœur du Parc, et proposent des orientations et des mesures de développement durable et de mise en valeur des territoires.

Pour chaque Parc national, les chartes, véritables projets de territoire, sont élaborés dans la concertation, les conseils d'administration remaniés par la loi de 2006 donnant la prééminence aux élus locaux.

Dans la Vanoise, un rejet de l'idée même de protection

Malgré 5 années de concertation en Vanoise, les premiers retours avant le vote définitif des communes devant adhérer sont négatifs. Aucune commune n'a émis d'avis favorable au projet de charte lors de la consultation préalable.

Et pourtant le projet n'est pas bien ambitieux sur les questions d'aménagement et de domaine skiable. En fait, pour tous « ces sujets qui fâchent », il renvoie même au droit commun : on fera la même chose dans la zone d'adhésion du Parc qu'ailleurs en France. Le cœur du Parc bénéficie d'une protection forte mais, déconnecté du territoire voire cerné par un développement industriel du tourisme, se trouve menacé indirectement.

Les organisations environnementales soutiennent le document, tout en soulignant la faiblesse de la charte, soutiennent le document, car il constitue le plus petit dénominateur commun pour amorcer une nouvelle dynamique.

Ailleurs aussi

Les Parcs nationaux des Cévennes et des Calanques sont malmenés.

Les diminutions de personnel et l'élargissement des missions font craindre une perte de protection des cœurs des Parcs.

Les blocages que l'on observe nous emmènent bien loin des fondamentaux des Parcs nationaux décrits dans les attendus de la loi de 2006: « *Le classement d'un parc national manifeste une volonté politique de donner une forte visibilité nationale et internationale à cet espace, d'y mener une politique exemplaire et intégrée de protection et de gestion, mais aussi d'éducation à la nature et de récréation, et de transmettre aux générations futures un patrimoine préservé* ».

Un enjeu national

C'est clairement cette mission des Parcs nationaux qu'il faut défendre aujourd'hui. L'enjeu est bien national et doit faire fi des appétits locaux. Il faut aussi expliquer au grand public que les Parcs nationaux sont de rares espaces où la nature, libre et sauvage, est protégée et où doit se développer un projet de territoire dans lequel solidarité écologique et territoriale joue pleinement entre zones cœur et d'adhésion et qu'ils constituent le patrimoine commun de tous les Français.

A l'occasion de la journée internationale des montagnes, les associations signataires appellent à la mobilisation pour la défense des Parcs nationaux et demandent aux collectivités territoriales et à l'État, responsables direct des Parcs nationaux, qu'ils réaffirment leurs missions fondatrices et leur donnent les moyens de les mener à bien.

Un mouvement d'opinion fort peut inverser la donne et en particulier inciter les communes à adhérer aux chartes rédigées avec leur concours. Les médias seront notre relais !

NOUS VOUS INVITONS
à la conférence de presse publique
Assemblée Nationale
12 décembre 2012 de 18h à 20h

6^e Bureau - Palais Bourbon - 126, rue de l'Université (1^{er} étage)

Programme

Introduction

Joël Giraud, Député des Hautes-Alpes et vice-président de la Région PACA

Intervenants

Yves Paccalet¹, administrateur du Parc national de la Vanoise

Etienne Farand, Secrétaire national de la branche "Espaces Protégés" du SNE-FSU

Un représentant du **Conseil scientifique d'un parc national**

Des représentants des organisations partenaires de la mobilisation : **Frédi Meignan - Président de Mountain Wilderness et gardien de refuge**, **Georges Elzière - Président de la Fédération française des clubs alpins et de montagne**, **Bernard Hartmann - Porte parole FNE**, **Bernard Cressens - Directeur des Programmes WWF-France**, ...

Et plusieurs **administrateurs des Parcs nationaux**

¹ Il a lancé une pétition demandant aux élus locaux de prendre leurs responsabilités et d'adhérer à la charte pour préserver ce « patrimoine commun des Alpes, des Français, des Européens, des citoyens du monde, notamment de ceux qui sont encore à naître. »

ATTENTION : le règlement de l'Assemblée nationale impose une INSCRIPTION NOMINALE PREALABLE OBLIGATOIRE.

Le nombre de participants est strictement limité à la capacité de la salle (104 personnes). Merci de vous inscrire rapidement auprès de Guillaume Blanc, administrateur de Mountain Wilderness à l'adresse blanc@apc.univ-paris.fr.

CONTACTS PRESSE

Patrick Le Vaguerese - Vice-président de Mountain Wilderness - patrick.le-vaguerese@sfr.fr - 06 82 32 07 53